

## Urbanisme à Ternay

Octobre 2015, nous attirons l'attention des Ternaysards sur l'urbanisme et le retard colossal en logements locatifs aidés. Face à celui-ci, et les pénalités financières qui en résultent, le risque était grand de... *se précipiter et de concentrer dans certains secteurs de Ternay, 20, 30, 40 logements locatifs aidés en une seule opération ; alors que la logique est une répartition harmonieuse de ceux-ci sur l'ensemble de la commune.*

Nous y sommes :

- **Crottat-Buyat** 22 logements sur un terrain de 4 543m<sup>2</sup> soit 206 m<sup>2</sup> de terrain pour un logement,
- **Chemin de Crapon** 44 logements sur 6 200 m<sup>2</sup> soit 140m<sup>2</sup> de terrain pour un logement,
- **Montée de la Monnaie** 27 logements sur 4 200 m<sup>2</sup> soit 156 m<sup>2</sup> de terrain pour un logement mais les parkings sont enterrés, ce qui aère d'autant le projet.

**Le projet Montée de la Monnaie** a été refusé par le conseil municipal (sauf l'opposition) au prétexte que le réseau électrique devait être renforcé, soit une dépense de 16 000 € à charge de la commune (mais récupérables) - on croit rêver d'entendre un tel argument, alors que Ternay présente un déficit d'au moins 200 logements locatifs aidés...

**Le projet Crottat-Buyat** est encore à l'étude, mais il semble que la densité des constructions ainsi que le nombre de logements soient acceptables.

**Quant au projet Chemin de Crapon**, il jouit d'une accélération jamais vue. Un démarrage semble envisagé en octobre 2016.

Ces 2 derniers projets figurent sur « La modification n°1 du PLU » et mis à enquête publique à la mairie du **18 janvier au 19 février 2016.**

C'est l'occasion pour chaque Ternaysard d'exprimer ses attentes ou ses craintes sur un registre et de rencontrer le Commissaire enquêteur ([www.ternay.fr](http://www.ternay.fr))



Pour le projet **Chemin de Crapon** de multiples questions restent en suspens:



- Comment a été élaborée la décision publique, et qui en sont les décisionnaires?
- Pourquoi une telle densité ?
- Pourquoi une telle hauteur pour les 3 immeubles (11 m) dont 2 se trouvent perchés sur la partie la plus haute du terrain de Crapon ?
- Comment « les Bâtiments de France » pourront accepter des immeubles R+2 en position dominante à moins de 500 m en visuel sur l'église St Mayol classée au patrimoine site Clunisien ?
- Pourquoi cette concentration de logements sociaux, 44 ici et 15 juste en face ?
- Pourquoi la mixité sociale, si elle existe, n'est-elle pas clairement affichée?
- Pourquoi cette précipitation alors que le projet n'a pas encore été porté à la connaissance des Ternaysards ?
- Comment seront traitées les difficultés de réseaux, d'accès véhicules, largeur de voirie, transports en commun ?

En conclusion, le projet **Chemin de Crapon** n'est pas recevable en l'état et non justifiable au nom de l'harmonie pour le village. Ce sont près de 60 logements (avec l'existant) qui sont regroupés dans un même secteur. Tous les éléments sont réunis pour une concentration au delà du raisonnable qui posera problème à terme.

Nous rappelons avec insistance, une nouvelle fois, à cette municipalité, que construire est un acte qui s'inscrit dans la durée (30, 40 ans...) et toute erreur dans ce domaine aura la même durée.

Envoyez-nous vos questions, commentaires sur ce sujet ou sur d'autres thèmes à l'adresse [enavantternay@gmail.com](mailto:enavantternay@gmail.com)

Toutes nos communications sont disponibles sur notre site internet [www.enavantternay.fr](http://www.enavantternay.fr)